

Bruno Kant  
1, allée Madeleine  
92220 Bagneux

Bagneux, le 20 juin 2007

Madame Rachida Dati  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice

Ministère de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

Lettre ouverte

Madame le Garde des Sceaux  
et Ministre de la Justice,

Vous avez récemment déclaré que la France ne serait pas raciste, qu'il y aurait dans ce pays des valeurs et des principes non négociables. Permettez moi d'en douter ; vous trouverez ci-joint trois récépissés de dépôts de plainte – dont une pour discrimination raciale – qui sont toutes sans suite connue malgré mes relances auprès du Procureur de la République de Nanterre.

Parmi les pièces jointes vous trouverez aussi une lettre ouverte que j'adressais au juge pour enfant de Nanterre en novembre 2006. Cette lettre dans laquelle je me plaignais encore d'abus de pouvoir est tout simplement restée morte.

D'autre part, le 17 mai dernier j'écrivais au Président de la République et je l'informais que le contrôle que je réclame depuis mi 2005 et que je réclamaïis encore début 2007 n'a toujours pas eu lieu. Cette correspondance est également parmi les pièces jointes.

Je souhaiterai vous rencontrer afin de vous exposer le contenu du dossier d'assistance prétendue éducative de ma fille aînée, Justine, 14 ans.

Dans l'attente d'une proposition de rendez-vous, je vous prie de croire, Madame le Garde des Sceaux et Ministre de la Justice en l'expression de ma plus haute considération.

LYON (Reuters), le 15 juin 2007 – « **Non, la France n'est pas raciste** », a-t-elle riposté avec vigueur à un jeune intervenant qui se plaignait des contrôles policiers trop fréquents à son goût. « **Ne dites pas que la France est raciste, il y a dans ce pays des valeurs et des principes qui ne sont pas négociables.** »

« **La République, ce n'est pas donner la même chose à chacun** » a déclaré **Nicolas Sarkozy**, Ministre de l'Intérieur, devant le 89e congrès des maires – AP, le 23 novembre 2006.

Roger Fajnzyberg, directeur général de l'OSE, dans Tribune Juive n°9 : « **Mais pensez-vous vraiment que l'OSE prendrait un enfant dans une famille simplement pour le plaisir ?** »

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
COMMISSARIAT DE POLICE  
DE BAGNEUX

## RECEPISSE DE DECLARATION

Le onze décembre deux mille quatre  
à vingt heures

Mademoiselle KANT Justine, née le 03/09/1993 à PARIS (14 arrdt)  
demeurant 01 Allée de la Madeleine à BAGNEUX (92220)

a déclaré avoir été victime de : VIOLENCES VOLONTAIRES SUR MINEUR  
DE QUINZE ANS EN REUNION.

Plainte déposée le : 24/12/2004

**Article 441-6 du Code Pénal** "Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à BAGNEUX  
le 24/12/2004



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
COMMISSARIAT DE POLICE  
DE BAGNEUX

## RECEPISSE DE DECLARATION

Le vingt quatre décembre deux mille quatre

à dix neuf heures cinq

:  
Mademoiselle KANT Justine, née le 03/09/1993 à PARIS (14 arrdt)  
demeurant 01 Allée de la Madeleine à BAGNEUX (92220)

a déclaré avoir été victime de : DISCRIMINATION RACIALE.

Plainte déposée le : 24/12/2004

**Article 441-6 du Code Pénal** "Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à BAGNEUX  
le 24/12/2004



DESTINATAIRE  
PARQUET DE NANTERRE

RESERVE AU PARQUET

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE  
INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES  
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

CSP BAGNEUX

P.V. : 2005/ /001

## PROCES VERBAL

L'an deux mille cinq,  
le quatre août à dix heures cinquante cinq

Nous, **Emmanuel ROTH**  
GARDIEN DE LA PAIX  
en fonction à BAGNEUX

Agent de Police Judiciaire en résidence à BAGNEUX

AFFAIRE : Contre/ Maison  
d'enfants "Chateau de  
Vaucelles"  
pour Atteinte à l'autorité  
parentale.

---Etant au service,---  
---Agissant conformément aux instructions de Monsieur MAZZOLI  
Fabrice, Lieutenant de Police, Officier de Police Judiciaire du  
service,---  
---Constatons que se présente à nous Monsieur KANT Bruno, qui  
nous déclare:---

OBJET : Dépôt de plainte de  
Mr KANT Bruno, 37 ans, dt  
01 Allée de la Madeleine à  
BAGNEUX (92220), ingénieur.

■ --- **SUR SON IDENTITE** : -----  
--- "Je me nomme **KANT Bruno**." -----  
--- "Je suis né le 03/11/1967 à SARREGUEMINES (MOSELLE)." -----  
--- "Je suis de nationalité FRANCAISE." -----  
--- "J'exerce la profession de : INGENIEUR." -----  
--- "Je suis domicilié 01, ALLEE DE LA MADELEINE 92220 -----  
BAGNEUX. (10 ème étage)" -----  
--- "Mon numéro de téléphone personnel est le 06.07.72.86.23."

---**SUR LES FAITS** :---  
---"Le 01/07/2005, un jugement d'assistance éducative a été  
rendu par le Tribunal pour Enfants de NANTERRE (92).---  
---Ce jugement proroge le placement de mon enfant, KANT Justine,  
née le 03/09/1993 à PARIS (14 arrdt), au sein de la Maison  
d'Enfants "Chateau de Vaucelles", situé 20 Rue de la Tuyolle à  
TAVERNY (95150), appartenant à l'Oeuvre de Secours aux Enfants  
France, à compter du 07/07/2005 et ce, jusqu'au 07/01/2006.---

---Le numéro de ce jugement n'est pas stipulé.---  
---Il n'est en aucun cas stipulé dans ce jugement que je suis  
destitué de l'exercice de l'autorité parentale ou de l'autorité  
parentale.---

---La mère de Justine est décédée en 1999.---  
---La Maison d'Enfants "Chateau de Vaucelles", établissement  
gardien de ma fille KANT Justine, ne peut assurer que le  
quotidien de la vie de Justine.---  
---Cependant La Maison d'Enfants "Chateau de Vaucelles" prend  
régulièrement des décisions à ma place, décisions qui  
appartiennent au tuteur légal.---

---J'ai eu confirmation le 02/08/2005 que ma fille KANT Justine  
se trouvait en colonie de vacances au sein du Centre de Vacances

VU et TRANSMIS

Le

**Le Commissaire  
Chef de Service**

de CHARROUZECH à SALLES CURAN (12410) et ce pour une durée de trois semaines jusqu'au 18/08/2005.---

---L'établissement du "Chateau de Vaucelles" m'avait simplement écrit que "la première quinzaine d'août, Justine sera en centre de vacances".---

---A aucun moment je n'ai été impliqué dans cette démarche. Je n'ai pas été sollicité par la Maison d'Enfant "Chateau de Vaucelles" pour l'organisation de ce séjour en centre de vacances.---

---J'ai contacté téléphoniquement le Centre de Vacances de CHARROUZECH et après vérifications par le directeur de cet établissement, il m'a été répondu que les documents concernant le séjour de ma fille KANT Justine sont parfaitement en règle de son point de vue et qu'ils ont été rempli par un individu, dont je ne connais pas l'identité, se réclamant tuteur légal de KANT Justine, ma fille.---

---Je soupçonne Monsieur JOSEFSBERG Richard, directeur de l'établissement "Chateau de Vaucelles" d'avoir rempli ces documents. Il a déjà rempli de nombreux documents à ma place sans même m'en informer.---

---J'estime que, sur le fond, cette attitude répétée et systématique d'atteinte à l'autorité parentale, commise par la Maison d'Enfants "Chateau de Vaucelles" perturbe gravement ma fille et la relation père-enfant.---

---Je vous remets une copie du jugement en assistance éducative.---

---Je dépose plainte contre la Maison d'Enfants "Chateau de Vaucelles" pour atteinte à l'autorité parentale.---

---Je prends acte que vous me remettiez un récépissé de dépôt de plainte,---

---Je prends acte que je serais avisé des suites données dans le cadre de recherches positives,---

---Je prends acte des dispositions de l'article 53-1 du Code de Procédure Pénale, et me réserve le droit d'y recourir.---

---Je prends acte que vous me remettiez une documentation relative à l'aide aux victimes.---

---Je n'ai rien d'autre à ajouter."---

---Après lecture faite par lui-même, Monsieur KANT Bruno persiste et signe avec nous le présent procès verbal.---

Le déclarant

Le gardien de la paix

---De même suite,---

---Annexons au présent procès verbal le document remis par Monsieur KANT Bruno.---

---Dont annexe.---

Le gardien de la paix

Bruno Kant  
1, allée Madeleine  
92220 Bagneux

A Monsieur Thierry Reveneau  
Juge pour enfant  
Tribunal pour enfants  
179-191, avenue Joliot-Curie  
92020 Nanterre

Bagneux, le 12 novembre 2006

Vos réf. : secteur 6, affaire 605/0336 (Assistance éducative)

Lettre ouverte

Monsieur le juge,

Vous m'avez convoqué pour une audience en votre cabinet ce 23 novembre 2006 afin, je le suppose, de revoir la situation de ma fille aînée Justine. En juillet 2005 le juge Anne Valentini m'a annoncé qu'elle avait décidé de « donner » cette enfant à l'une de ses tantes maternelles puis, en novembre 2005, vous même avez confirmé et renforcé cette décision eu égard au contenu du dossier.

Aujourd'hui, fin 2006, ma compagne n'a une fois encore pas reçu de convocation pour l'audience à suivre, en votre cabinet, j'en prends acte. Je trouve cela inacceptable car c'est une fois de plus nier qu'il y a une famille où Justine aurait sa place, nier que Justine a une petite sœur et une belle-mère.

Ce jeudi 23 novembre 2006 **le tribunal d'instance de Paris 13<sup>ième</sup> aura rendu un délibéré des suites à une assignation de l'Etat pour « faute lourde ». Un juge pour enfant du tribunal pour enfant de Nanterre ainsi que les travailleurs sociaux de l'Oeuvre de Secours aux enfants France (l'OSE) sont directement concernés.**

A l'audience, je rappellerais quels sont, selon moi, les procédés et où je situe l'expertise et la neutralité des travailleurs sociaux de l'OSE. Ceux-ci me paraissent être des spécialistes de la manipulation de la réalité, de la manipulation de l'enfant et de sa « parole » aussi.

De nombreuses décisions ont maintenant été rendues par le juge pour enfant de Nanterre, cela a établi une réalité juridique. **Le juge Anne Valentini recherchait un monstre à Bagneux**, un individu susceptible de récidiver. Or, **à mon avis, ce monstre aurait du être recherché à Taverny ou rue du Temple, à Paris, sinon en Alsace et en Lorraine.** La présence d'un monstre en Lorraine est une réalité juridique établie, par le passé il y a d'ailleurs même eu procès et lourde condamnation.

D'autre part, j'ai très longuement travaillé avec le juge des tutelles, cela a aussi établi une réalité juridique. Il me semble que le produit de ce travail a été purement et simplement balayé par le juge pour enfant et par le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

Vous devez savoir que la maman de Justine est décédée en 1999. Il me paraît ici important de vous rappeler qu'elle est décédée peu après admission aux urgences, laissée alors sans prise en charge approprié eu égard à son état de santé. Il y avait eu autopsie, instruction ainsi qu'expertises qui ont également établi une réalité juridique : **les services publics ne sont pas toujours merveilleux.**

En votre cabinet je réclamerais la main levée des mesures d'assistance prétendue éducative, le dossier me paraît vide de motivations. D'autre part, mes éléments me permettent de suspecter qu'**il y a eu abus de pouvoir dans l'intérêt de tiers et ce malgré tous mes signalements** : premières mains courantes en janvier 2002 et 2003, plaintes en 2004 et en 2005, recours en appel, etc.

Je vous informe enfin que j'étudie plus globalement le dispositif de la protection de l'enfance, ses anomalies, ses dysfonctionnements, **sujet aujourd'hui très largement documenté.** Il s'ensuit qu'au cours de la prochaine audience, comme lors de celle du 4 novembre 2005, je n'entrerais sûrement pas en « scène judiciaire » dans un rôle dont certains tiers pourraient souhaiter que je sois affublé.

Je vous prie de croire, Monsieur le juge, en l'expression de ma plus haute considération.

« Sont libérés de tout devoir de fidélité, de toute dépendance, ceux dont le seigneur est manifestement tombé dans l'hérésie. » Du manuel des inquisiteurs, questions afférentes, Albin Michel, octobre 2002, p. 294.

Bruno Kant  
1, allée Madeleine  
92220 Bagneux

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Bagneux, le 17 mai 2007

Lettre ouverte

Monsieur le Président de la République

Veillez trouver ci-joint copie de l'un de mes articles publié sur Internet, suite à un sit-in, ce 16 mai, place Vendôme, devant le porche du ministère de la Justice.

Je vous informe que le contrôle que je réclame depuis mi 2005 et que je réclamaïis encore début 2007 n'a toujours pas eu lieu.

Entre 2005 et 2007 des correspondances seraient parvenues au ministre de la Justice mais il me semble qu'elles n'ont pas eu la moindre suite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma plus haute considération.

## 16 mai 2007 - Sit-in devant le ministère de la justice

Je n'étais pas le seul à faire un sit-in cette après-midi, devant le ministère de la justice. En effet, quelques temps après que je me suis installé, le Président de Réseau Parental Europe est arrivé dans le but de défendre d'autres causes. Il faisait un sit-in car ses deux enfants auraient disparus, comme 60 à 80 000 autres enfants, raflés par des sectes. Sur ses écriteaux, il rappelait les références de rapports parlementaires récents.



Voir également au 1er juillet 2006, « *Evangélisation, au temple du marais* », et *Le Monde*, un article du 14 mars 2006 : « *Les protestants s'inquiètent du "regard soupçonneux" antisecte* ».

J'avais connaissance de l'agenda de Nicolas Sarkozy, il avait été publié par une dépêche d'agence. Pour mon sit-in j'ai donc emporté mes tracts et le slogan que j'utilisais en mars dernier, devant le mémorial de la Shoah puis devant le Conseil d'Etat :

**J'ai couché  
avec une  
allemande**

Ce slogan peut paraître violent pour qui se souvient de quelques pans des plus sombres de l'histoire de France. Mais dans les faits, je constate que ce slogan amuse et intrigue une très large majorité de passants. Les passants perdent le sourire lorsqu'ils apprennent que Justine, mon aînée, a été violentée, privée de soins, qu'elle a aussi été passée à tabac, que toutes nos plaintes ont été refusées ou classées sans suite par Nanterre, y compris la plainte pour discrimination raciale. De nombreux passants sont profondément indignés lorsqu'ils apprennent que Justine a même comme disparue depuis bientôt deux ans. En effet, longtemps avant juillet 2005 et sans même avoir investigué, le juge pour enfant de Nanterre avait décidé de



suspendre tous mes droits sur Justine et, alors qu'elle est déjà orpheline de mère, de lui interdire toutes relations avec son père, sa petite soeur, sa belle mère et ses amis en région parisienne où elle est née.

Certains passants sont d'autant plus indignés lorsqu'il apprennent que Justine a bien des origines allemandes et qu'il est très probable que cela soit la raison de décisions de justice ainsi que de mauvais traitements, pendant qu'elle était placée à Taverny, un établissement de l'OSE France.

**BERLIN (AP) - Le président français Nicolas Sarkozy, qui s'est rendu mercredi après-midi à Berlin pour son premier déplacement à l'étranger, a réaffirmé les liens privilégiés entre les deux pays. "L'amitié franco-allemande est sacrée et rien ne saurait la remettre en cause", a-t-il insisté lors d'un point presse au côté de la chancelière allemande Angela Merkel.**

**BERLIN (AFP) - Le nouveau chef de l'Etat français, Nicolas Sarkozy, a été chaleureusement accueilli mercredi à 16h15 GMT à la chancellerie fédérale allemande par Angela Merkel, quelques heures après son investiture à l'Elysée.**

**PARIS (Reuters) - Nicolas Sarkozy a rendu hommage à l'esprit de résistance français, un "non" à la fatalité, à la soumission, au déshonneur" que le nouveau président souhaite entendre résonner au présent et au futur.**

**PARIS (AFP) - Nicolas Sarkozy a annoncé mercredi que sa "première décision" de président serait de faire lire dans tous les lycées du pays, en début d'année scolaire, la lettre écrite par le jeune résistant communiste Guy Môquet à ses parents avant son exécution en 1941.**

*Sarkozy: la dernière lettre de Guy Môquet sera lue aux lycéens chaque année edicom, international, extrait :*

**"Je n'ai jamais pu lire ou écouter la lettre de Guy Môquet sans en être profondément bouleversé", a déclaré le président Sarkozy après la lecture de cette lettre au cours d'une cérémonie au Monument de la Cascade du Bois de Boulogne.**

**Les caméras de télévision ont surpris le nouveau chef d'Etat essuyant une larme à l'issue de cette lecture par une lycéenne.**

- « "non" à la fatalité, à la soumission, au déshonneur » -